



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

mise à jour 17/04/2019

TITRE DE VOYAGE POUR RÉFUGIÉS & APATRIDES

- Personnes majeures ou mineures -

Liste des pièces à fournir à fournir :

Fournir **Originaux** et **Photocopies**
de **tous** les documents suivants:

Titre de séjour en cours de validité (comportant l'adresse mise à jour).

Ancien titre de voyage (si renouvellement ou changement de statut)

Acte de naissance OFPRA de moins de 1 an (pour les réfugiés)

Justificatif de domicile de moins de 3 mois :

- **Si vous êtes locataire ou propriétaire :** Bail de location, quittance de loyer à votre nom, acte de propriété ou taxe foncière, facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou d'Internet)
- **Si vous êtes hébergé :** une attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant (important : joindre dans ce cas un justificatif de domicile au nom de votre hébergeant et sa pièce d'identité)
- **Si vous êtes hébergé dans un foyer :** fournir une attestation de présence récente, établie par le responsable du foyer et mentionnant vos nom, prénom et date de naissance.

Preuve que vous êtes sous la protection de l'OFPRA

(exemple: décision d'admission au statut de réfugié)

Pour les personnes mineures:

Document de circulation pour étranger mineur

Fournir 2 photographies (identiques) conformes aux normes biométriques (3,5 x 4,5 cm)



Tête et menton
non coupés



Regard de face
Visage bien droit



Dents non visibles
Bouche fermée



Photo ni sombre, ni d, serre
tachée, ni coupée ndeau



45€ en timbres fiscaux

(pour les apatrides: uniquement si vous êtes titulaire d'une carte de séjour de 10 ans, sinon: 15€)

Pour les titres de voyage pour mineurs,
la présence de l'enfant et de l'un des parents lors du retrait du document est obligatoire.

Merci de prévoir un délai de 4 semaines
pour la délivrance du titre

Préfecture des Yvelines
Bureau de l'ASILE
1 avenue de l'Europe - 78010 Versailles Cedex